Romes en réance : informations CF

## COMMISSION DE SUIVI DU PROTOCOLE ET DU PROJET SOCIAL

# Séance du 08 juillet 2013

#### Note GPMC-AMA CHU Sud Réunion

# 1. Points de repères

177 professionnelles (en personnes physiques, hors CUI) exerçaient dans les secrétariats médicaux du CHU Sud au 31-12-2012. Parmi elles :

- a. 99, soit 56 %, sont adjoints administratifs
- b. 43, soit 24,3% sont contractuelles; les contractuelles ont été recrutées sur le grade d'adjoint administratif.

# 2. Travaux engagés

a. <u>Elaboration d'une cartographie des compétences</u>
Sur la base de l'outil Nord / Sud ci-dessous, la situation et les compétences de chaque professionnelle ont été évaluées par les cadres de pôle:

1				And the first described and the first of the	***************************************	_			مراديات الموافقة فيستم مستحدث بالمرادية	
-	Travaille auprès d'un médecin (se rvice de soin ou medico technique ou santé au travail)	Accuell	Gestion des RDV	Gestion des dossiers patient	Frappe	Codege at/ou	Utilise crossway	Compétence technique (en cours	Ancienneté 31/12/2012	Exerce la métier sans
2000	OUI/NON	OUI/NON	out/non	OUI/NON	OUI/NON	facturation	OUI/NON	d'acquisition/Standard/Exp ert	(en année)	é quivoque
- 1	-	and the second	v		į (*)	. Y			· v	1

## b. Eléments d'analyse

A l'issue des évaluations:

- 49 professionnelles exercent le métier complet avec un niveau de compétence technique « standard » ou « expert »
- 2. Parmi ces 49, 44 sont Titulaires / Stagiaires avec une répartition des anciennetés « service public » comme suit :

Ancienneté	Standard	Expert	TOTAL
4 - 6 ans	8	2	10
7 - 8 ans	4	9	13
9 - 10ans	5	13	18
11 ans et +	2	1	3
TOTAL	19	25	44

c. Etat des lieux des organisations existantes et formalisation de premières hypothèses de parcours professionnels (démarche GPMC) conformément à la note établie le 9 novembre 2012 (réunion préparatoire de la commission de suivi du projet social) et à la note du 12 mars 2013 « Point d'avancement sur l'analyse du métier de secrétaire médicale » présentée lors de réunion de la commission de suivi du projet social du 19/03/2013).

## 3. Prochaines étapes

- a. Promotion en catégorie B des professionnels Titulaires et stagiaires Les décrets 2011-660 et 2011-661 du 14 juin 2011 et les textes complémentaires intervenus en septembre, octobre et novembre 2012 fixent de nouvelles modalités statutaires d'accès à la catégorie B. Les équipes de la DRH vérifient les situations individuelles et préparent un calendrier d'organisation des promotions en catégorie B. des professionnelles concernées sur la base des trois voies d'accès possible en respectant les contraintes réglementaires.
- b. En parallèle, les deux phases de travaux complémentaires présentées lors des commissions de suivi précédentes (le métier demain et l'ambition en termes de performance du service rendu ainsi que l'organisation cible) vont être entreprises dès la rentrée.